



Janvier 2005

À tous les professionnels de la santé,

Les changements au *Code de déontologie* de Rx&D entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ces amendements sont conformes à l'objectif de l'association qui consiste à établir des partenariats avec les principaux décideurs du domaine de la santé. Ces changements ont été approuvés lors de l'assemblée générale annuelle de Rx&D le 17 novembre 2004. Nous vous présentons les principaux amendements touchant les dons (article 6.1) et un nouvel article consacré à l'hospitalité (7B1.2).

### Hospitalité

Le premier changement consiste à introduire dans le *Code de déontologie* un nouvel article sur l'hospitalité. On déclare, à l'article 7B1.2 : « Dans le cadre de leurs interactions avec des professionnels de la santé, les sociétés ne peuvent offrir aux participants que des rafraîchissements ou repas simples et à prix modique. Dans tous les cas, les rafraîchissements ou les repas offerts doivent être manifestement pris dans le cadre des interactions. Aucune autre forme d'activité d'accueil ou de divertissement ne peut être offerte. » En vertu de cet amendement, les sociétés accueillant des professionnels de la santé pourront offrir des rafraîchissements et des repas raisonnables et modestes.

### Dons et organismes de bienfaisance

Le deuxième changement concerne les dons et les organismes de bienfaisance. À l'article 6.1.2 du *Code*, on déclare : « Lorsque des sociétés appuient financièrement un organisme de bienfaisance et/ou un organisme sans but lucratif par l'achat d'une ou de plusieurs tables à un souper bénéfique ou à tout autre événement social ou par l'achat d'un ou de plusieurs quatuors dans le cadre d'un tournoi de golf ou d'une activité semblable, les personnes invitées à prendre place à la table ou à faire partie du quatuor lors d'un tournoi de golf ne doivent pas être des professionnels de la santé. » En vertu d'un tel amendement, les sociétés pourront continuer d'appuyer les activités de bienfaisance et sans but lucratif.

Ces amendements au *Code* reflètent la nature changeante des activités commerciales sur le marché mondial et résultent d'une évolution des lignes directrices et des attentes. De telles initiatives permettront à l'association de mieux assurer l'efficacité et la longévité du système de soins de santé.

### Accès à la version révisée du Code de déontologie

On procède actuellement à la mise à jour du *Code* et on pourra consulter sa version amendée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur le site Web de Rx&D aux adresses suivantes : [http://canadapharma.org/Industry\\_Publications/Code](http://canadapharma.org/Industry_Publications/Code) (version anglaise) et [http://www.canadapharma.org/Industry\\_Publications/Code/index.f.html](http://www.canadapharma.org/Industry_Publications/Code/index.f.html) (version française).

*Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada* (Rx&D) est une association composée de membres dont la mission est d'améliorer la santé de tous les Canadiens et Canadiennes. Étant nous-mêmes un partenaire du système de soins de santé, nos découvertes contribuent à éliminer le besoin de recourir à des opérations médicales, comme la chirurgie, qui ont une incidence considérable sur le niveau de vie des patients et sur les coûts de nos soins de santé. Notre communauté représente au-delà de 24 000 hommes et femmes au service de 54 sociétés membres au Canada.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Russell Williams